

AR PREFECTURE

043-214300204 20190619_2019_3_22-DE
Recu le 17/06/2019

Mairie
de Bas-en-Basset



En exercice	Présents	Votants
24	16	20
Numéro de la délibération		
2019-3-22		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAS-EN-BASSET

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze juin, le Conseil Municipal de BAS-en-BASSET, s'est réuni sous la Présidence de Gilles DAVID, Maire.

Date de convocation : 7 juin 2019

Convoqués : 24 membres

Étaient présents : Gilles DAVID, Maire – Bernard CHAPUIS, Jacques FAURE, Gérard GALLOT, Dominique DUPUY, Martine CABATON, Adjointes – Marinette GERPHAGNON, Joël CHOPIN, Yvette RUARD, Rémi DEFOURS, Marie-Dominique BREUIL, Annie BONNY, Murielle SOUCHON, Franck BARDEL, Martine DIETSCH, Agnès PEYRE

Absents représentés : Christine FOURNIER-CHOLLET (pouvoir à Bernard CHAPUIS), Yves PRORIOL (pouvoir à Jacques FAURE), René BEAU (pouvoir à Joël CHOPIN), Jonathan BOURGIN-BAREL (pouvoir à Gilles DAVID)

Autres absents : Florent SABY, Chrystelle BOURGIN, Ludovic GIRE, Sylvain PASCALON

Secrétaire de séance : Agnès PEYRE

Objet : APPROBATION MODIFICATION N° 1 – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43,

Vu la délibération n° 2017-3-4 du 16 juin 2017 ayant approuvé le PLU,

Vu l'arrêté municipal n° A-2018-388 du 28 novembre 2018 prescrivant la modification du PLU et définissant les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté du municipal n° A-2019-033 du 19 février 2019 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du PLU du 10 avril 2019 au 10 mai 2019,

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique,

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur,

Entendu l'exposé du Maire présentant les objectifs poursuivis,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la modification n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AR PREFECTURE

043-214300204-20190614-2019_3_22-DE
Reçu le 17/06/2019

INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de BAS-en-BASSET aux jours et heures habituels d'ouverture,

INDIQUE que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagné du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité et deviendra exécutoire dès l'accomplissement de ces formalités.

Vote	
Nombre de votants	20
Nombre de suffrage exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signés le registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme, le 17 juin 2019

Le Maire,
Gilles DAVID

Pour le Maire
l'Adjoint,

